PRÉSIDENCE DU FASO

CAPES
Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

POLICY PAPER

Alliance des Etats du Sahel : Un regard sur la capacité d'absorption des chocs spécifiques pays

Résumé

La Confédération des États du Sahel (AES), regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger, constitue une expérience d'intégration régionale inédite, née d'impératifs sécuritaires mais portant des ambitions économiques croissantes. Ce policy paper évalue la capacité de cet espace à absorber des chocs asymétriques affectant l'un de ses membres, à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales et des expériences comparées d'intégration africaine.

Nos conclusions principales sont que: **(i) les trois économies présentent une structure de chocs largement symétrique** — dominée par l'insécurité, la volatilité des cours des matières premières et les aléas climatiques —, ce qui réduit mécaniquement le potentiel de diversification intra-confédérale du risque ; **(ii) les mécanismes formels de partage de risque restent embryonnaires, discrétionnaires et insuffisamment dotés** ; (**iii) l'espace confédéral dispose néanmoins d'un actif différentiel clé** — la complémentarité énergétique Niger–Mali/Burkina — qui constitue un levier d'intégration à institutionnaliser en priorité.

Anousso Bienvenu émile SOMDA
Chargé d'études

Département Prospective et Veille Stratégique

JUIN 2026

I. Introduction - Contexte - Justification

Le 16 septembre 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger signaient la Charte du Liptako-Gourma, acte de naissance de l'Alliance des États du Sahel (AES), initialement conçue comme un pacte de défense mutuelle face à la menace d'intervention militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En moins de deux ans, cette alliance défensive s'est transformée en confédération sécuritaire, politique et économique — officialisée par le Traité de Niamey du 6 juillet 2024 — dont les ambitions incluent désormais une force militaire unifiée, une politique douanière commune, une banque confédérale et, à terme, une monnaie souveraine. Cette trajectoire soulève une question fondamentale : dans quelle mesure cet espace confédéral est-il capable d'absorber des chocs économiques spécifiques à l'un de ses membres ? La question n'est pas purement académique. Dans toute union économique — a fortiori monétaire — l'absence de mécanismes d'absorption des chocs asymétriques expose les États membres à des crises de balance des paiements, des tensions budgétaires insurmontables et, au bout du compte, à une désintégration de l'union.

La présente note de politique est organisée comme suit. La section 2 fait une description succincte de la méthodologie déployée, la section 3 présente les résultats, la section 4 formule huit recommandations de politique économique. La Section 5 conclut.

II. Méthodologie

Le socle théorique de cette note de politique est la théorie des zones monétaires optimales (ZMO). Cette théorie dit en substance qu'avant de créer une monnaie commune, il faut s'assurer de l'existence de mécanismes de solidarité financière, de mobilité des personnes et des biens, d'une diversification des économies qui réduise leur exposition aux mêmes chocs simultanés. Si l'on crée la monnaie commune avant d'avoir construit ces fondations, le premier choc sérieux — une chute du prix de l'or, une grande sécheresse, une escalade sécuritaire — peut provoquer une crise économique grave dans l'un des pays membres, sans qu'aucun mécanisme ne soit disponible pour amortir le coup. Ce cadre a été appliqué dans cette note de politique, non pas pour évaluer si l'AES constitue une ZMO au sens strict, mais pour diagnostiquer les lacunes de l'espace confédéral en matière de mécanismes d'absorption des chocs, selon les critères évoqués. La collecte de données a reposé sur un protocole de triangulation multi-sources. Nous avons ainsi eu recours à des sources primaires institutionnelles et des sources secondaires analytiques.

Chaque pays a fait l'objet d'une fiche de diagnostic individuel. Cette analyse individuelle a ensuite été agrégée dans un tableau de bord comparatif à dix indicateurs, permettant d'identifier les convergences et les divergences structurelles entre les trois économies. Une taxonomie originale en cinq catégories de chocs a ensuite été construite spécifiquement pour l'espace sahélien. Cette taxonomie diffère des classifications standard utilisées dans la littérature ZMO appliquée aux économies avancées, qui n'intègrent généralement pas les chocs sécuritaires comme variable macroéconomique structurante. Pour chaque catégorie, une matrice d'exposition différenciée par pays a été construite, permettant d'évaluer le degré de symétrie ou d'asymé-

trie des chocs. Finalement, les mécanismes existants ont été inventoriés selon une grille d'évaluation à trois dimensions : statut d'opérationnalisation (existant / adopté / déclaratoire), nature du mécanisme (automatique vs discrétionnaire), et limites structurelles identifiées.

3. Principaux résultats

3.1. Le contexte macroéconomique des pays de l'AES : une convergence dans la fragilité

3.1.1. Profils économiques individuels

3.1.1.1 Mali

Le Mali est la deuxième économie de l'espace AES par la taille du PIB. Sa structure productive est peu diversifiée : l'or représente 81 % des exportations et le coton 9 %. Le secteur primaire emploie 64 % de la population active et contribue à 33,2 % du PIB (BCEAO, 2023), tandis que l'économie informelle absorbe 95,5 % des emplois. La croissance réelle du PIB s'est établie à 4,7 % en 2024, mais elle a nettement décéléré en 2025 sous l'effet conjugué de la dégradation sécuritaire, du blocus djihadiste des axes d'approvisionnement en carburant et d'une chute de 23 % en volume de la production aurifère liée à un différend fiscal avec le groupe Barrick (Coface, 2025). La pauvreté touche 43,9 % de la population (PNUD, 2023). La dette publique atteint 51,7 % du PIB fin 2024, avec un risque de refinancement élevé : 62 % des échéances arrivent à maturité en moins de trois ans (Trésor français, 2025), et les taux sur les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à 3 ans atteignaient 9,5 % en décembre 2025 (Coface, 2025).

3.1.1.2 Burkina Faso

L'économie du Burkina Faso a été véritablement fragilisée par la crise sécuritaire. Cependant, depuis septembre 2022 et l'avènement du MPSR2 les indicateurs économiques repassent au vert. La croissance s'est ainsi redressée à 4,9 % en 2024 (Banque mondiale, 2025), portée par l'agriculture et les services, après 3 % en 2023. L'or domine le secteur secondaire (près de 50 % de la valeur ajoutée du secondaire, soit 18 % du PIB). Le déficit budgétaire s'est réduit à 5,7 % du PIB en 2024 (Trésor français, 2025), mais reste très supérieur au critère de convergence UEMOA de 3 %. La dette publique est passée de 55,9 % en 2023 à 57,4 % en 2024, financée principalement sur le marché régional à des taux en hausse. Les dépenses sécuritaires, canalisées via le Fonds de soutien patriotique, absorbent une part croissante des recettes fiscales (267,9 millions d'euros mobilisés fin 2024, Trésor français, 2025). Le Burkina Faso présente un risque élevé de surendettement selon le FMI, avec une forte dépendance résiduelle à l'aide extérieure.

3.1.1.3 Niger

Le Niger constitue le cas le plus atypique de l'espace AES grâce à sa montée en puissance comme exportateur pétrolier. La mise en service en mars 2024 de l'oléoduc Niger–Bénin (2 000 km) a propulsé la croissance à 10,3 % en 2024 (Trésor français, 2025), soit le taux le plus élevé d'Afrique de l'Ouest sur la période. La Banque mondiale estime la croissance réelle à 8,4 % pour 2024 avec une projection à plus de 6 % pour 2025 (BM, juin 2025). Néanmoins, cette performance masque des vulnérabilités structurelles profondes : le taux d'extrême pauvreté s'établit à 52,9 % en 2024 — le plus élevé de l'AES — et devrait passer à 50,1 % en 2025, ce qui permettrait à 310 000 personnes de sortir de la pauvreté (BM, 2025). L'inflation

a atteint 9,1 % en 2024 sous l'effet de la fermeture des frontières et des tensions alimentaires. Le Niger demeure le 189e pays sur 191 à l'IDH du PNUD (2025), et l'agriculture représente encore 40 % du PIB et 80 % de l'emploi (Coface, 2025).

3.1.2 .Tableau de bord comparatif

Tableau 1 – Principaux indicateurs macroéconomiques des pays de l'AES

Indicateur	Mali	Burkina Faso	Niger	Source / Année
Croissance réelle du PIB (2024)	4,7 %	4,9 %	10,3 %	Trésor FR / BM 2025
Taux de croissance par habitant (2024)	1,8 %	2,5 %	6,6 %	BM 2025
Taux d'extrême pauvreté	43,9 % (2023)	>26 % (2024)	52,9 % (2024)	PNUD / BM 2025
Déficit budgétaire (% PIB, 2024)	2,6 %	5,7 %	4,3 %	FMI / Trésor FR 2025
Dette publique (% PIB, 2024)	51,7 %	57,4 %	~45 %	Trésor FR 2025
Inflation (2024)	~3 %	4,2 %	9,1 %	BCEAO / Trésor FR 2025
Part des emplois informels	~96 %	~70 % (non-agric.)	~98,5 %	Trésor FR / BAD 2024
IDH (rang PNUD, 2023)	188e / 193	—	189e / 191	PNUD 2023
Principale ressource d'export.	Or (81 %), coton	Or (~50 % VA secondaire)	Pétrole, uranium	Trésor FR 2025

Source : Banque mondiale, FMI, PNUD, BCEAO, Coface (2024–2025).

3.1.3 Vulnérabilités structurelles communes

Au-delà des différences de dotation en ressources, les trois économies partagent un profil de vulnérabilité structurelle convergent, qui détermine directement la nature des chocs susceptibles de les affecter :

- **Enclavement géographique**. Aucun des trois pays n'a d'accès direct à la mer. Leurs échanges extérieurs dépendent des corridors côtiers (Dakar, Cotonou, Lomé, Abidjan), désormais perturbés par les tensions post-CEDEAO.
- **Concentration sur les matières premières**. Les exportations restent mono-produit ou très concentrées (or au Mali et au Burkina, pétrole et uranium au Niger), exposant les finances publiques à la volatilité des cours mondiaux.
- **Dépenses sécuritaires en forte expansion**. Elles représentaient respectivement 2,8 % du PIB au Mali et au Niger, et 3 % du PIB au Burkina Faso en 2025 (SIPRI, 2025), comprimant l'espace budgétaire disponible pour les stabilisateurs automatiques.
- **Économies agraires et pluviales**. L'agriculture pluviale, dominante dans les trois pays, reste très exposée aux chocs climatiques (sécheresses, inondations), qui se sont multipliés depuis 2020.
- **Faiblesse des recettes fiscales internes.** Les ratios recettes fiscales/PIB restent inférieurs à 18 % du PIB dans les trois pays, bien en deçà du plancher recommandé de 20 % pour assurer les fonctions régaliennes sans recours excessif à la dette.

3.2. Nature et symétrie des chocs dans l'espace AES

3.2.1. Taxonomie des chocs

L'identification des chocs susceptibles d'affecter les pays de l'AES est un préalable indispensable à l'évaluation de la pertinence des mécanismes de partage de risque. On distingue cinq grandes catégories de chocs:

- **Les chocs de termes de l'échange (prix des matières premières)**. La corrélation entre les recettes d'exportation et les prix mondiaux de l'or, du pétrole et de l'uranium est quasi-unitaire dans ces économies peu diversifiées.
- **Les chocs climatiques**. Les sécheresses et inondations frappent régulièrement les trois pays, affectant directement la production agricole (33 à 43 % du PIB), la sécurité alimentaire et les recettes de l'État.
- **Les chocs sécuritaires.** Les offensives djihadistes (JNIM, EIGS) provoquent des destructions d'infrastructures, des déplacements massifs de populations, des pertes de production et une compression des recettes fiscales régionales. Le Niger a enregistré une hausse de 94 % des décès liés au terrorisme en 2024 (Global Terrorism Index, 2025).
- **Les chocs budgétaires et de financement externe**. Le gel des financements extérieurs post-coup d'État représentait 7,5 % du PIB nigérien en 2023 (BM, 2024). Les trois pays restent exposés à une soudaine contraction des flux d'aide publique au développement.
- **Les chocs d'approvisionnement énergétique**. La dépendance aux importations de carburant par voie terrestre (Mali, Burkina) crée une vulnérabilité logistique asymétrique vis-à-vis du Niger, désormais exportateur de pétrole.

3.2.2. Degré de symétrie des chocs : une corrélation élevée, un partage de risque limité

Tableau 2 – Exposition comparée aux chocs dans l'espace AES

Type de choc	Mali	Burkina Faso	Niger
Choc prix matières premières	Or / coton	Or / coton	Pétrole / uranium
Choc climatique	Élevé (agriculture pluviale)	Élevé	Très élevé (70 % actifs agric.)
Choc sécuritaire	Très élevé (2/3 territoire instable)	Élevé (30-40% territoire en cours de reconquête)	Élevé (+94 % décès 2024)
Choc budgétaire / financement ext.	Modéré (dette 51,7 % PIB)	Élevé (57,4 % PIB)	Elevé (sanctions 2024)
Choc approvisionnement énergétique	Élevé (blocus carburant 2025)	Modéré	Faible (exportateur)
Symétrie avec partenaires AES	Forte	Forte	Partielle (pétrole différentiel)

Source : BM, FMI, Global Terrorism Index, SIPRI, Trésor français (2024–2025).

L'analyse de ce tableau révèle un résultat contre-intuitif mais crucial : la forte similitude de la structure des chocs entre les trois pays implique que les chocs sont en grande majorité symétriques. En termes de théorie des zones monétaires optimales (Mundell, 1961 ; Kenen, 1969), une région dont les pays membres sont frappés par les mêmes chocs au même moment ne bénéficie que marginalement d'un mécanisme de redistribution confédérale, puisque tous les membres ont simultanément besoin de soutien. La principale exception est le choc d'approvisionnement énergétique : le Niger,

exportateur de pétrole, supporte un choc exactement inverse à celui du Mali et du Burkina quand les prix des hydrocarbures montent. Cette asymétrie crée un potentiel réel de partage de risque énergétique intra-confédéral — levier que la Confédération n'a, à ce jour, institutionnalisé que de manière ad hoc.

3.3. Évaluation des mécanismes existants de partage de risque

3.3.1. Inventaire des mécanismes

Tableau 3 – Mécanismes de partage de risque dans l'espace AES (état au juin 2026)

Mécanisme	Statut / Opérationnalité	Limites identifiées
Fonds patriotiques nationaux (Burkina, Mali, Niger)	Opérationnel (discrétionnaire)	Pas de règles automatiques de déclenchement
Prélèvement confédéral (0,5 % importations hors-AES)	Adopté (mars 2025)	Assiette étroite, rendement limité
BCID-AES (capital 500 Mds FCFA)	Statuts signés (déc. 2025), non opérationnelle	Gouvernance à nommer, levée de fonds incertaine
Convois pétroliers Niger → Mali / Burkina	Actif (2024–2025)	Ad hoc, non institutionnalisé
Force Unifiée AES (5 000 hommes)	Inaugurée (déc. 2025)	Financement endogène à confirmer
Suppression frais d'itinérance télécom	Opérationnel (nov. 2024)	Impact macroéconomique indirect
Tarif extérieur commun (TEC-AES)	Embryonnaire (0,5 % seulement)	Pas de ZLE interne formalisée
Monnaie commune AES (projet)	Déclaratoire, pas de calendrier officiel	Reste dans l'UEMOA / BCEAO (franc CFA)

Source : ISS Africa, AFP, APA News, Banque mondiale.

3.3.1.1. Les fonds patriotiques nationaux : un mécanisme discrétionnaire

Les trois pays ont créé des fonds nationaux d'urgence alimentés par des contributions populaires et des mobilisations budgétaires extraordinaires : le Fonds de soutien patriotique au Burkina (267,9 M€ fin 2024), le Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie au Niger, et le Fonds de soutien aux projets d'infrastructures au Mali (ISS Africa, 2026). Ces fonds fonctionnent exclusivement sur une logique nationale et discrétionnaire : il n'existe pas de règle automatique de déclenchement ni de condition d'éligibilité à un soutien confédéral en cas de choc affectant l'un des membres

3.3.1.2. Le prélèvement confédéral : une ressource propre encore étroite

Le prélèvement de 0,5 % sur les importations en provenance de pays non-membres de l'AES, adopté en mars 2025, constitue la première ressource propre confédérale. Son rendement potentiel reste néanmoins limité : les importations totales des trois pays représentaient environ 15 à 20 % de leurs PIB combinés en 2023, et la proportion provenant de pays hors AES est significative mais mal documentée. Ce prélèvement reste insuffisant pour constituer un fonds de stabilisation crédible en l'absence de règles d'allocation et d'un mécanisme automatique.

3.3.1.3. La BCID-AES : un potentiel transformateur mais une opérationnalisation à construire

La Banque Confédérale d'Investissement et de Développement (BCID-AES), dont les statuts ont été signés à Bamako en décembre 2025, constitue l'avancée institutionnelle la plus significative de l'AES sur le plan économique. Dotée d'un capital initial de 500 milliards de FCFA (environ 895 millions USD), alimenté par une contribution de chaque État équivalant à environ 5 % de ses recettes fiscales annuelles, elle s'inscrit dans le modèle des banques régionales de développement — BOAD pour l'UEMOA, BDEAC pour la CEMAC — avec un mandat centré sur les infrastructures, l'agriculture, l'énergie et les interconnexions régionales (BM, 2025 ; Wikipedia AES, 2026).

Cependant, plusieurs questions critiques restent ouvertes : la gouvernance de l'institution n'est pas encore arrêtée (les dirigeants n'ont pas été nommés à la date de rédaction), la capacité à lever des fonds additionnels sur les marchés financiers est incertaine compte tenu des notations dégradées des trois États, et la banque n'est pas conçue comme un mécanisme de stabilisation cyclique mais comme un instrument de financement du développement à long terme.

3.3.1.4. La solidarité énergétique : un mécanisme actif mais informel

La livraison par le Niger de 82 citernes d'hydrocarbures au Mali en novembre 2025 — reproduisant un geste similaire effectué en février 2024 au profit du Burkina Faso, du Tchad et du Mali — illustre le mécanisme de solidarité énergétique intra-AES le plus actif à ce jour (APA News, nov. 2025 ; Agence Ecofin, 2024). Le Niger, devenu exportateur pétrolier depuis mars 2024 avec une production appelée à quintupler pour atteindre 100 000 barils/jour (BAD, 2024), dispose d'un avantage comparatif réel en matière d'énergie fossile. Ces livraisons s'effectuent à des tarifs préférentiels, constituant de facto une subvention croisée entre membres. Leur caractère ad hoc et discrétionnaire constitue néanmoins une fragilité : en l'absence d'un accord-cadre, rien ne garantit leur pérennité en cas de choc simultané affectant le Niger.

3.3.1.5. La question monétaire : ambition politique, complexité technique

L'ambition déclarée de l'AES de se doter d'une monnaie souveraine a alimenté de nombreuses désinformations en 2025, formellement démenties par les présidences malienne et burkinabè (Africa Check ; France 24, oct. 2025). En réalité, les trois pays demeurent membres de l'UEMOA et continuent d'utiliser le franc CFA, dont la gestion relève de la BCEAO à Dakar. Une sortie de l'UEMOA nécessiterait une notification formelle, le rapatriement des réserves de change actuellement déposées pour moitié auprès du Trésor français et pour moitié à la BCEAO, et la création ex nihilo d'une banque centrale confédérale. Les contraintes techniques sont considérables : constitution d'un niveau adéquat de réserves de change, discipline budgétaire commune, crédibilité de l'ancrage nominal, et accès aux marchés financiers internationaux (Policy Center for the New South, janvier 2026).

3.4 . Lecture théorique : l'AES à l'aune de la théorie des zones monétaires optimales

La théorie des zones monétaires optimales (ZMO), initiée par Mundell (1961) et enrichie par McKinnon (1963), Kenen (1969), et Frankel et Rose (1998), fournit un cadre d'évaluation rigoureux de la capacité d'un espace économique intégré à absorber des chocs asymétriques. Les critères classiques d'optimalité sont : (i) mobilité des facteurs de production, (ii) flexibilité des prix et des salaires, (iii) ouverture et diversification économique, (iv) intégration financière et partage de risque fiscal, et (v) symétrie des chocs.

3.4.1. Mobilité des facteurs

La mobilité de la main-d'œuvre, traditionnellement élevée dans l'espace sahélien en raison des flux migratoires liés aux traditions pastorales et commerçantes, constitue le critère le plus favorable à l'AES. La mise en circulation du passeport confédéral en janvier 2025 et la suppression projetée des frais d'itinérance téléphonique (novembre 2024) renforcent cette dimension. Néanmoins, l'insécurité réduit considérablement la mobilité effective des personnes et des biens sur les axes transfrontaliers, et l'absence d'une zone de libre-échange formalisée limite la mobilité du capital physique.

3.4.2. Flexibilité des prix et des salaires

La flexibilité des salaires nominaux est relative dans des économies à dominante informelle (95 % à 98 % des emplois hors secteur formel). La flexibilité des prix internes existe mais est contrainte par les rigidités logistiques liées à l'enclavement et à l'insécurité. Ce critère est partiellement satisfait mais dans des conditions difficiles.

3.4.3. Intégration financière et partage de risque fiscal

C'est le critère le plus défavorable à l'AES dans son état actuel. L'intégration financière se limite au cadre UEMOA existant (marché régional des titres publics, BCEAO). Au niveau strictement confédéral, il n'existe pas de mécanisme automatique de transfert budgétaire entre États membres, pas de système d'assurance-chômage régionale, ni de fonds de cohésion. La BCID-AES, dont le mandat est le financement du développement, ne peut pas remplir la fonction de stabilisateur automatique. Des études empiriques montrent que dans l'UEMOA, le partage de risque via les transferts intergouvernementaux est quasi inexistant, et que l'essentiel de l'absorption des chocs passe par la consommation privée et l'épargne (Bénassy-Quéré et Coupet, 2005 ; IMF, 2015). L'AES hérite de cette faiblesse structurelle et n'y a pas encore remédié.

3..4.4. Symétrie des chocs : un diagnostic nuancé

Comme établi à la Section 3, la forte similitude de la structure des chocs réduit le gain marginal d'un mécanisme de redistribution confédérale pour les chocs communs (insécurité, sécheresses, prix de l'or). En revanche, la divergence de situation énergétique entre le Niger (exportateur) et le Mali/Burkina (importateurs nets) crée une asymétrie exploitable via un marché confédéral de l'énergie. De même, les variations de production pétrolière au Niger créent un flux de ressources potentiellement redistributives si un mécanisme institutionnel d'affectation est mis en place.

3.4.5. Bilan synthétique

Au total, l'espace AES satisfait partiellement le critère de mobilité des facteurs, insuffisamment les critères d'intégration financière et de diversification économique, et se trouve dans une position paradoxale sur le critère de symétrie des chocs : la symétrie des chocs communs réduit l'utilité d'un mécanisme redistributif, mais l'asymétrie énergétique Niger–reste de l'AES offre une fenêtre d'opportunité précisément là où une institutionnalisation apporterait le plus de valeur.

4. Recommandations de politiques

Sur la base du diagnostic développé dans cette note de politique, nous formulons huit recommandations articulées selon trois horizons temporels. Ces recommandations sont conçues comme un programme cohérent de montée en puissance des mécanismes de partage de risque confédéraux, tenant compte des contraintes de capacité institutionnelle et budgétaire des trois États membres.

Tableau 4 – Matrice des recommandations de politique économique

Recommandation	Justification / Mécanisme	Horizon
R1 – Fonds Confédéral de Stabilisation Budgétaire (FCSB)	Stabilisateur automatique inter-États financé par le prélèvement confédéral élargi	Court terme (0–2 ans)
R2 – Règle Budgétaire Confédérale (RBC)	Ancrer la discipline, réduire les chocs budgétaires asymétriques	Court terme (0–2 ans)
R3 – Opérationnalisation rapide de la BCID-AES	Nommer les dirigeants, lever les fonds, définir les critères d'éligibilité	Court terme (0–2 ans)
R4 – Marché de l'Énergie Confédéral institutionnalisé	Remplacer les convois ad hoc par des accords-cadres d'échange d'énergie	Moyen terme (2–5 ans)
R5 – Fonds Confédéral de Sécurité Alimentaire (FCSA)	Mutualiser les stocks céréaliers stratégiques face aux chocs climatiques récurrents	Moyen terme (2–5 ans)
R6 – Surveillance macroéconomique multilatérale confédérale	Créer un tableau de bord AES analogue à la surveillance UEMOA	Moyen terme (2–5 ans)
R7 – Union économique confédérale (ZLE, TEC harmonisé)	Intégration des marchés pour diversifier et lisser les chocs	Long terme (5–10 ans)
R8 – Étude de faisabilité rigoureuse sur la question monétaire	Préparer techniquement une éventuelle banque centrale AES avant toute décision	Long terme (5–10 ans)

Source : Auteur.

Court terme (0–2 ans) : poser les fondations des stabilisateurs automatiques

R1 – Créer un Fonds Confédéral de Stabilisation Budgétaire (FCSB)

Le mécanisme le plus urgent à mettre en place est un fonds de stabilisation budgétaire confédéral, analogue aux mécanismes de solidarité financière existant dans l'UEMOA mais doté de règles de déclenchement automatiques et transparentes. Ce FCSB serait alimenté par une fraction du prélèvement confédéral, par une contribution fixe de chaque État (par exemple 0,5 % des recettes fiscales), et par les revenus excédentaires des matières premières au-delà d'un prix de référence. Il interviendrait automatiquement lorsque le solde budgétaire d'un membre dépasse un seuil critique (par exemple déficit supérieur à 6 % du PIB, ou chute des recettes supérieure à 15 % sur un an) sous forme de prêts remboursables à taux faible. La conditionnalité devrait être légère et axée sur la souveraineté économique pour être politiquement acceptable.

R2 – Adopter une Règle Budgétaire Confédérale (RBC)

L'AES doit se doter d'un cadre de surveillance macroéconomique multilatérale avec des critères de convergence opérationnels, adaptés à la réalité sahélienne. Plutôt que de répliquer mécaniquement le Pacte de Convergence de l'UEMOA (3 % de déficit, 70 % de dette), la RBC confédérale devrait inclure : (i) un solde structurel primaire (hors dépenses sécuritaires extraordinaires) inférieur à 3 % du PIB ; (ii) un plancher de recettes fiscales de 15 % du PIB ; (iii) un ratio service de la dette intérieure/recettes fiscales plafonné à 25 %. Un secrétariat technique de surveillance macroéconomique confédérale doit être constitué rapidement, éventuellement dans le cadre de la transformation de l'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma en agence d'exécution, dont la restructuration était prévue fin 2025.

R3 – Opérationnaliser rapidement la BCID-AES

La BCID-AES ne pourra jouer son rôle de levier financier confédéral qu'à condition de nommer ses dirigeants sans délai, d'agréer ses statuts auprès des autorités de régulation financière régionales, et de définir ses critères d'éligibilité et procédures d'instruction. Il est recommandé que la banque adopte dès le départ un double mandat : (i) financement de projets d'investissement structurants à long terme ; et (ii) fourniture de lignes de crédit de court terme pour la gestion des chocs de liquidité. La capacité à lever des fonds sur les marchés régionaux (BRVM, marché des titres UMOA) doit être prioritairement établie, compte tenu des difficultés des États membres à émettre individuellement à des taux raisonnables ;

Moyen terme (2–5 ans) : institutionnaliser la solidarité sectorielle

R4 – Créer un Marché de l'Énergie Confédéral institutionnalisé

L'asymétrie énergétique entre le Niger (exportateur) et le Mali/Burkina (importateurs) constitue le levier de partage de risque le plus immédiatement exploitable. Il convient de transformer les convois ad hoc de carburant en un accord-cadre formel d'échange d'énergie confédéral, incluant : (i) des tarifs préférentiels formalisés et pérennes pour les membres AES ; (ii) une infrastructure de stockage stratégique mutualisée ; (iii) une harmonisation des politiques de régulation énergétique (les régulateurs de l'énergie des trois pays se sont réunis à Bamako en mai 2025, constituant une base institutionnelle à consolider) ; et (iv) l'extension à moyen terme aux énergies renouvelables (solaire, éolien), domaine dans lequel les trois pays disposent d'un potentiel considérable et sous-exploité.

R5 – Instituer un Fonds Confédéral de Sécurité Alimentaire (FCSA)

Les chocs climatiques récurrents — inondations de 2024 au Mali et au Niger, sécheresses au Burkina — constituent une source de vulnérabilité chronique. Un fonds mutualisé de réserves céréalières stratégiques, géré à l'échelon confédéral sur le modèle du Système Régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) du CILSS, permettrait de réduire le coût des chocs alimentaires pour chaque État membre individuellement. Ce FCSA serait alimenté par une fraction des excédents agricoles des années fastes et par des contributions budgétaires fixes. Il viendrait compléter la politique agricole commune dont l'élaboration est inscrite dans la feuille de route de l'An II de la Confédération (réunion de Ouagadougou, février 2026).

R6 – Mettre en place une surveillance macroéconomique multilatérale

La capacité de l'AES à détecter et gérer les chocs repose sur la qualité de son information statistique et de son système de surveillance. Il est recommandé de créer un tableau de bord macroéconomique confédéral publié trimestriellement, intégrant des indicateurs avancés de vulnérabilité : prix des matières premières, pluviométrie, indice de sécurité, taux de change implicite, écart de taux sur le

marché régional. Une convergence des systèmes statistiques nationaux (INSTAT Mali, INSD Burkina, INS Niger) vers des normes communes est un préalable indispensable. L'agence de presse prévue à Niamey pourrait jouer un rôle dans la diffusion de cette information.

Long terme (5–10 ans) : approfondir l'intégration économique et monétaire

R7 – Construire une zone de libre-échange confédérale et harmoniser le TEC

Le prélèvement de 0,5 % sur les importations hors AES doit être la première étape d'une convergence vers un tarif extérieur commun cohérent et d'une zone de libre-échange interne sans droits de douane entre les membres. Cette intégration commerciale, en diversifiant les échanges intra-régionaux, permettra de réduire la dépendance à un seul marché d'exportation et d'augmenter la résilience aux chocs de termes de l'échange. L'interconnexion des infrastructures routières et ferroviaires doit accompagner cette intégration — mission qui relèvera naturellement du portefeuille de la BCID-AES.

R8 – Conduire une étude de faisabilité rigoureuse sur la question monétaire

La création d'une monnaie confédérale est une décision souveraine de haute importance stratégique. Elle ne doit pas être précipitée par la rhétorique politique, mais préparée avec rigueur. Il est recommandé de mandater, dans les deux prochaines années, un groupe d'experts indépendants pour produire une étude de faisabilité couvrant : (i) le calendrier et les modalités d'une sortie éventuelle de l'UEMOA ; (ii) les conditions préalables en termes de réserves de change, de discipline budgétaire et d'intégration financière ; (iii) le régime de change optimal pour une monnaie sahélienne (flottement géré adossé aux ressources naturelles, caisse d'émission, ou autre) ; (iv) les risques de transition, notamment inflationnistes et sur la dette externe libellée en CFA. Une telle étude doit être ancrée dans les leçons des transitions monétaires africaines (Guinée 1960, Mali 1962 puis retour en 1984 — précédents historiques instructifs) et les expériences d'intégration monétaire comparées.

5. Conclusion

L'Alliance des États du Sahel est un projet d'intégration régionale politiquement ambitieux, porté par une urgence sécuritaire réelle et un rejet profond des modèles de dépendance extérieure. Sa capacité effective à absorber des chocs économiques spécifiques pays reste, à ce stade, très limitée. Les mécanismes existants — fonds patriotiques nationaux, prélèvement confédéral de 0,5 %, solidarité énergétique informelle — fonctionnent davantage comme des amortisseurs discrétionnaires de crise que comme des stabilisateurs automatiques institutionnalisés.

Le programme de huit recommandations présenté dans cette note de politique vise précisément à construire, selon une séquence pragmatique et réaliste, les conditions institutionnelles, budgétaires et financières qui rendraient, le cas échéant, cette ambition monétaire techniquement viable et économiquement bénéfique pour les populations du Sahel.

L'enjeu ultime n'est pas la forme institutionnelle que prendra la Confédération, mais sa capacité à améliorer concrètement le bien-être des 75 millions d'habitants de cet espace, parmi lesquels plus de la moitié vivent encore sous le seuil d'extrême pauvreté.

Trois limites méritent d'être signalées. L'absence de données économétriques : Cette note de politique repose sur une analyse documentaire et comparative, sans estimation économétrique de la corrélation des chocs (par exemple via des modèles VAR structures). Une telle estimation serait nécessaire pour quantifier précisément le degré de symétrie des chocs et le gain potentiel des mécanismes de partage de risque. La qualité et disponibilité des données : les statistiques nationales des trois pays présentent des lacunes importantes (comptes nationaux parfois non révisés depuis plusieurs années, données d'enquêtes ménages peu fréquentes), ce qui limite la précision de certaines comparaisons. L'Horizon temporel de l'analyse : l'AES étant une construction institutionnelle très récente (2023–2026), l'analyse est nécessairement davantage prospective que rétrospective, ce qui accroît l'incertitude sur l'évaluation de l'efficacité des mécanismes en cours d'élaboration.

6. Bibliographie

Sources institutionnelles et officielles

- **Banque mondiale (2025)**. *Burkina Faso Economic Update — Energy for Economic Growth. Washington, D.C., juillet 2025.*
- **Banque mondiale (2025)**. *Niger — Note économique pays, juin 2025. Washington, D.C.*
- **Banque mondiale (2025)**. *Mali — Country Overview, 2025. Washington, D.C.*
- **Banque africaine de développement (2024).** *Perspectives économiques au Niger. Abidjan.*
- **BCEAO (2023).** *Rapport annuel de la Zone UEMOA. Dakar.*
- **Direction Générale du Trésor (France) (2025)**. *Fiches économiques : Mali, Burkina Faso, Niger. Paris.*
- **FMI (2025)**. *Article IV Consultations — Mali, Burkina Faso, Niger. Washington, D.C.*
- **Global Terrorism Index (2025)**. *Institute for Economics and Peace. Sydney.*
- **ISS Africa (2026)**. *La Force de l'AES fera-t-elle mieux que celle du G5 Sahel ? Pretoria, mars 2026.*
- **PNUD (2023)**. *Rapport sur le développement humain 2023/2024. New York.*
- **SIPRI (2025)**. *Military Expenditure Database. Stockholm.*

Travaux académiques

- **Bénassy-Quéré, A. et Coupet, M. (2005)**. *« On the Adequacy of Monetary Arrangements in Sub-Saharan Africa ». World Economy, 28(3), 349–373.*
- **Frankel, J. et Rose, A. (1998)**. *« The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria ». Economic Journal, 108(449), 1009–1025.*
- **Kenen, P. (1969)**. *« The Theory of Optimum Currency Areas: An Eclectic View ». In Mundell, R. et Swoboda, A. (éds.), Monetary Problems of the International Economy. Chicago : University of Chicago Press.*
- **McKinnon, R. (1963)**. *« Optimum Currency Areas ». American Economic Review, 53(4), 717–725.*
- **Mundell, R. (1961)**. *« A Theory of Optimum Currency Areas ». American Economic Review, 51(4), 657–665.*
- **Policy Center for the New South (2026)**. *« La souveraineté des pays de l'Alliance du Sahel : ambitions et contraintes ». PP-03-26. Rabat, janvier 2026.*
- **Timbuktu Institute (2026)**. *« L'Alliance des États du Sahel : un équilibre précaire ». Dakar, janvier 2026.*

Sources de presse et d'analyse

- **Agence Ecofin (2024–2025)**. *Articles sur les approvisionnements énergétiques dans l'espace AES.*
- **APA News (2025)**. *« Mali : un convoi de carburant du Niger relance la coopération énergétique au Sahel ». Novembre 2025.*
- **Coface (2025–2026)**. *Fiches risques pays : Mali, Niger.*
- **Jeune Afrique (2025)**. *« Sommet AES : où en est vraiment l'intégration ? ». Juillet 2025.*

CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

(+226) 25 37 43 55
courrier@capes.bf
www.capes.bf

Scannez ce code QR et accédez
à l'ensemble de nos policy papers

Le savoir au service du développement !